

Lannion, le 30 avril 2021

A l'attention des associations de Lannion-Trégor Communauté

N/Réf. : JLJ/SH/FLM

Direction des finances

Dossier suivi par : Frédéric Le Mazeau

Ligne directe : 02.96.05.55.69

Courriel : frederic.lemazeau@lannion-tregor.com

Objet : Pass Asso LTC Région Bretagne

Madame, Monsieur,

La commission permanente du Conseil Régional de Bretagne a mis en place un « Pass Asso ». Ce fonds vise à compléter l'action de Communautés d'agglomérations et des communes en faveur du monde associatif particulièrement touché par les conséquences économiques et financières de la crise sanitaire du COVID 19. Ce fonds n'a pas vocation à se substituer au soutien ordinairement attribué aux associations.

Sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté et dans le cadre des subventions déclarées d'intérêts communautaires pour les associations, ou pour des associations subventionnées par les communes, des sollicitations pour l'exercice 2021 existent du fait des difficultés engendrées par la crise sanitaire. Ces difficultés sont d'autant plus marquées pour les associations employeurs.

Aussi, le conseil communautaire a décidé d'émarger à ce fonds régional dit Pass Asso, pour les associations régulièrement subventionnées par la communauté dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire et en lien avec les communes concernées, pour les associations communales non subventionnées par l'Agglomération, sous réserve de remboursement de la partie « EPCI » par la commune.

L'instruction des demandes des associations sera effectuée par un comité d'instruction. Considérant le caractère partenarial de cette mobilisation conjointe de la Région et de l'EPCI, un comité associant les élus de l'EPCI et l' élu régional référent territorial se réunira afin d'apprécier la nature des associations aidées.

Les critères retenus comprennent les caractéristiques suivantes :

- Création de l'association antérieure au 01/01/2019
- Déficit avéré de l'exercice 2020
- Association de 1 à 9 salariés, quel que soit le temps de travail

Le montant de l'enveloppe allouée par le conseil communautaire est de 100 000 €, dont 50 000 € de part régionale.

Si votre association, répond à ces critères et que vous avez connu des difficultés engendrées par la crise sanitaire, je vous invite à nous transmettre le formulaire de demande d'aide, au plus tard le 31 mai 2021, à l'adresse mail : finances@lannion-tregor.com. Ce formulaire est disponible sur le site internet de Lannion Trégor Communauté <https://www.lannion-tregor.com> en version électronique modifiable.

Si toutefois vous aviez des questions quant à la manière de compléter le formulaire, je vous invite à contacter directement Myriam Sanz à la direction des finances myriam.sanz@lannion-tregor.com ou au 02 96 05 55 73

A la suite de ce recensement, nous présenterons au comité d'instruction les demandes afin de présenter une proposition d'aide à un prochain conseil communautaire.

Vous remerciant par avance pour votre contribution, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

Joël LE JEUNE

Maire de Trédrez-Loquémeau



PJ : Formulaire de demande d'aide et délibération d'instauration du dispositif